

COMMISSION NATIONALE D'ARBITRAGE EN
MATIERE DE PLACEMENTS
C.N.A.P.

RAPPORT D'ACTIVITE 2006



édité par le
Secrétariat Permanent de la C.N.A.P.
64, rue Charles Martel
L-2134 Luxembourg
Tél.: 40 06 16-30 /-31
Fax: 26 45 94 67
email : sibylle.boesch@cnap.lu
marie-rose.kunsch@cnap.lu
<http://www.egca.lu>

RAPPORT D'ACTIVITE 2006

RAPPORT D'ACTIVITE 2006	1
1. COMPOSITION DE LA CNAP	2
2. CENTRES D'ACCUEIL CLASSIQUES ET FOYERS D'ACCUEIL ET DE DÉPANNAGE EN 2006	3
2.1. Centres d'accueil classiques (CDAs)	3
2.2. Foyers d'accueil et de dépannage (FADEPs)	3
3. DEMANDES DE PLACEMENT ADRESSÉES À LA C.N.A.P.	5
3.1. Evolution de la liste d'attente en 2006	5
3.2. Evolution de la liste d'attente et des placements réalisés depuis 1993	6
3.3. Places libres et demandes de placement actives de 1994 à 2006	7
3.3.1. Petit lexique	7
3.3.2. Enfants	8
3.3.3. Adolescents	8
3.4. Taux d'occupation 2006	9
3.4.1. Enfants	9
3.4.2. Adolescents	9
3.4.3. Evolution du taux d'occupation	10
4. INFORMATIONS SUR LES MINEURS AYANT FAIT L'OBJET D'UN PLACEMENT EN 2006	11
4.1. Evolution des placements réalisés via la liste d'attente de la CNAP et les placements effectués sans liste d'attente	11
4.2. Sexe et âge	11
4.3. Provenance	12
4.3.1. Lieu de séjour des enfants et adolescents placés en 2006	12
4.3.2. Communes d'où les enfants et adolescents placés proviennent	13
4.4. Demandeurs	14
4.5. Nationalités	14
5. DURÉE DE PROCÉDURE D'ADMISSION	15
6. ENTREES ET SORTIES	17
6.1. Centres d'accueil classiques (CDAs)	17
6.1.1. Total des entrées et sorties en 2006 dans les centres d'accueil classiques	17
6.1.2. Durée de séjour des enfants et adolescents quittant les centres d'accueil classiques	18
6.1.3. Destination des enfants et adolescents ayant quitté les centres d'accueil classiques	18
6.2. Foyers d'accueil et de dépannage (FADEPs)	19
6.2.1. Total des entrées et sorties en 2006 dans les FADEPs	19
6.3. Bilan de tous les placements réalisés en date du 31.12.2006	19
7. NOUVELLES 2006	20
8. INFORMATIONS UTILES	21

2. CENTRES D'ACCUEIL CLASSIQUES ET FOYERS D'ACCUEIL ET DE DEPANNAGE EN 2006

2.1. CENTRES D'ACCUEIL CLASSIQUES (CDAs)

Nom du centre d'accueil classique	Nom de l'organisme gestionnaire	TOTAL places disp. ⁸	Enfants	Adolescents
Fondation de Colnet d'Huart	Croix-Rouge Luxembourgeoise	30	21	9
Foyer St. Joseph	Fondation Maison de la Porte Ouverte	11	0	11
Foyer Ste. Claire	Clara Fey a.s.b.l.	24	16	8
Foyer Ste. Elisabeth	Anne a.s.b.l.	29	29	0
Foyer Storm	Noémi a.s.b.l.	8	0	8
Institut St. François	Françoise Dufaing a.s.b.l.	18	18	0
Institut St. Joseph	Caritas Jeunes et Familles a.s.b.l.	31	16	15
Jongenheem	Jongenheem a.s.b.l.	64	32	32
Kannerheem Itzig	Victor Elz a.s.b.l.	24	24	0
Kannerland	Anne a.s.b.l.	24	18	6
Kannerschlass	Fondation Kannerschlass	24	24	0
Maisons d'Enfants de l'État ⁹	Ministère de la Famille	70	63	7
Vesos Mersch	Fondation Lëtzebuenger Kannerduerf	49	32	17
TOTAL		406	293	113

Le chiffre des lits disponibles a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente étant donné que la Croix-Rouge Luxembourgeoise a ouvert un nouveau foyer en mai 2006, le « Kannerheem Norbert Ensch » à Roodt/Syre avec douze places pour enfants.

Reste à noter que le tableau mentionné ci-dessus ne tient pas compte des places surnommées « SLEMO » (= Structure de logement en milieu ouvert) et « CAEMO » (= Centre d'Accompagnement en milieu ouvert).

2.2. FOYERS D'ACCUEIL ET DE DEPANNAGE (FADEPs)

Le placement en FADEP se fait sur demande orale et après accord formel du représentant mandaté de l'organisme gestionnaire. Celui-ci communique aussi rapidement que possible toutes les données utiles sur les placements effectués à la CNAP.

En général, on s'adresse donc directement aux responsables des FADEPs mêmes. Le passage par la CNAP n'est pas obligatoire.

⁸ Places disponibles ≠ places conventionnées

⁹ Les Maisons d'Enfants de l'Etat appliquent également les procédures de la CNAP mais ne peuvent pas être impliquées dans un litige.

Nom du FADEP	Nom de l'organisme gestionnaire	TOTAL	Enfants	Adolescents
Centre polyvalent pour enfants	Fondation Pro Familia	10	10	-
Don Bosco	Fondation Maison de la Porte Ouverte	10	10	-
Ste. Elisabeth	Elisabeth a.s.b.l.	3	3	-
St. Joseph Rumelange	Caritas Jeunes et Familles a.s.b.l.	10 ¹⁰	10	-
St. Joseph Luxembourg	Fondation Maison de la Porte Ouverte	9	-	9
Mederchershaus	Femmes en Détresse a.s.b.l.	10	-	10
TOTAL		52	33	19

TOTAL GENERAL CDAs et FADEPs:	458	326	132
--------------------------------------	------------	------------	------------

3. DEMANDES DE PLACEMENT ADRESSEES A LA CNAP

¹⁰ 2 places temporairement non disponibles

3.1. EVOLUTION DE LA LISTE D'ATTENTE EN 2006

	Report mois précédent	Nouvelles demandes	TOTAL LDA ¹¹ au dernier du mois	TOTAL PLACE ¹²	Annulé	Actif	Suspens ¹³	Reste sur LDA début mois prochain
Janvier	69	8	77	9	7	47	14	61
Février	61	21	82	4	7	56	15	71
Mars	71	13	84	6	7	59	12	71
Avril	71	16	87	8	5	65	9	74
Mai	74	15	89	16	7	50	16	66
Juin	66	12	78	11	3	48	16	64
Juillet	64	12	76	12	6	42	16	58
Août	58	17	75	3	2	53	17	70
Sept.	70	4	74	13	16	39	6	45
Oct.	45	19	64	11	3	37	13	50
Nov.	50	16	66	7	1	45	13	58
Déc.	58	18	76	4	4	54	14	68
		171		104	68			

Il ressort du tableau ci-dessus que le Secrétariat Permanent a traité en 2006 un total de 240 demandes, dont :

- 69 reportées de l'année 2005, et
- 171 nouvellement introduites en 2006.

En ce qui concerne les 171 nouvelles demandes de placement, 38 étaient des demandes de placement à base volontaire et 133 passaient par le Tribunal de la Jeunesse.

De ces demandes:

- 104 ont abouti à un placement (dont 27 placements volontaires et 77 par voie judiciaire),
- 68 ont été annulées en cours de route, et
- 68 sont restées sur la liste d'attente au 31.12.2006.

Des 68 demandes de placement annulées en 2006, le Secrétariat Permanent comptait 12 demandes de placement à base volontaire et 56 par voie judiciaire.

3.2. EVOLUTION DE LA LISTE D'ATTENTE ET DES PLACEMENTS REALISES DEPUIS 1993

¹¹ LDA = Liste d'attente

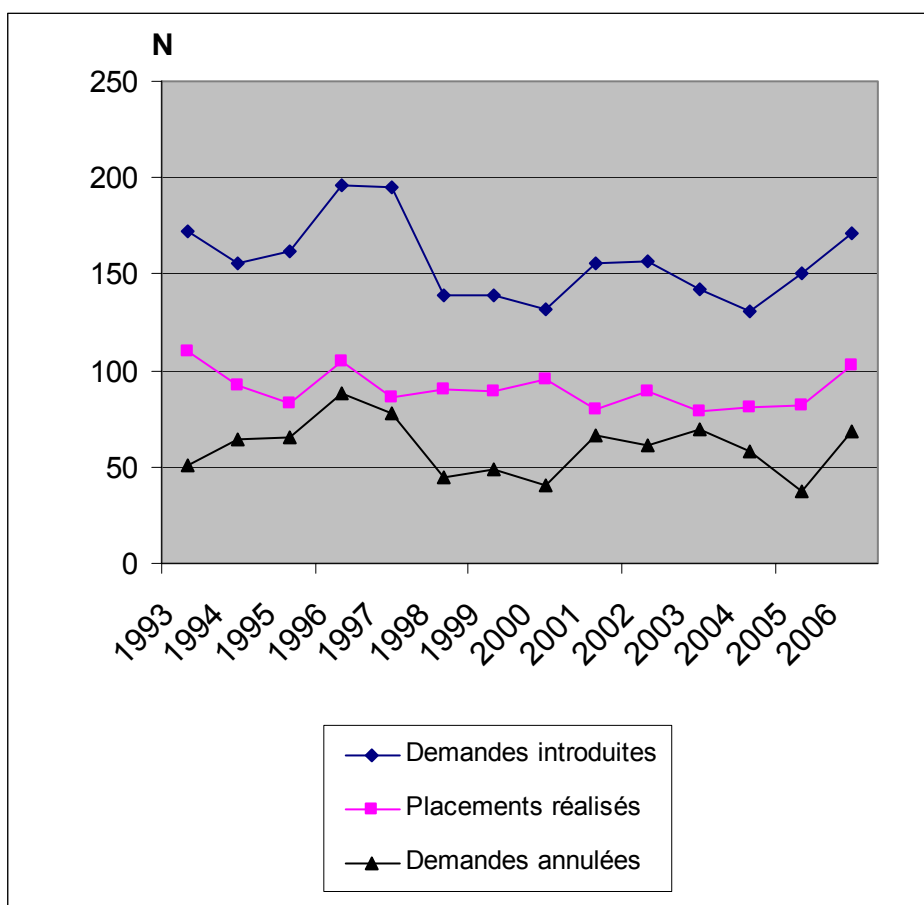
¹² Total Placé = Total des placements dans les Centres d'Accueil Conventionnés et les Maisons d'Enfants de l'Etat

¹³ Les demandes de placement qui sont en "suspens" sont des demandes de placement de mineurs où la demande n'est pas envoyée aux centres d'accueil disposant de places libres étant donné que la situation du mineur nécessite encore plus de clarification.

Pendant la période de temps 1998 à 2004, le nombre des demandes de placement introduites auprès du Secrétariat Permanent de la CNAP stagnait plus ou moins pour augmenter sensiblement à partir de 2005 avec un total de 150 demandes de placement introduites et 2006 avec un total de 171 demandes de placement introduites.

Le nombre des placements réalisés vient d'augmenter légèrement en 2006 par rapport aux années précédentes avec un total de 104 placements effectués (82 placements réalisés en 2005, 81 placements réalisés en 2004, 79 placements réalisés en 2003 et 86 placements réalisés en 2002).

Le nombre des demandes de placement annulées à également augmenté en 2006 avec un total de 68 demandes de placement annulées (37 demandes de placement ont été annulées en 2005, 58 demandes étaient annulées en 2004 et 69 demandes étaient annulées en 2003).



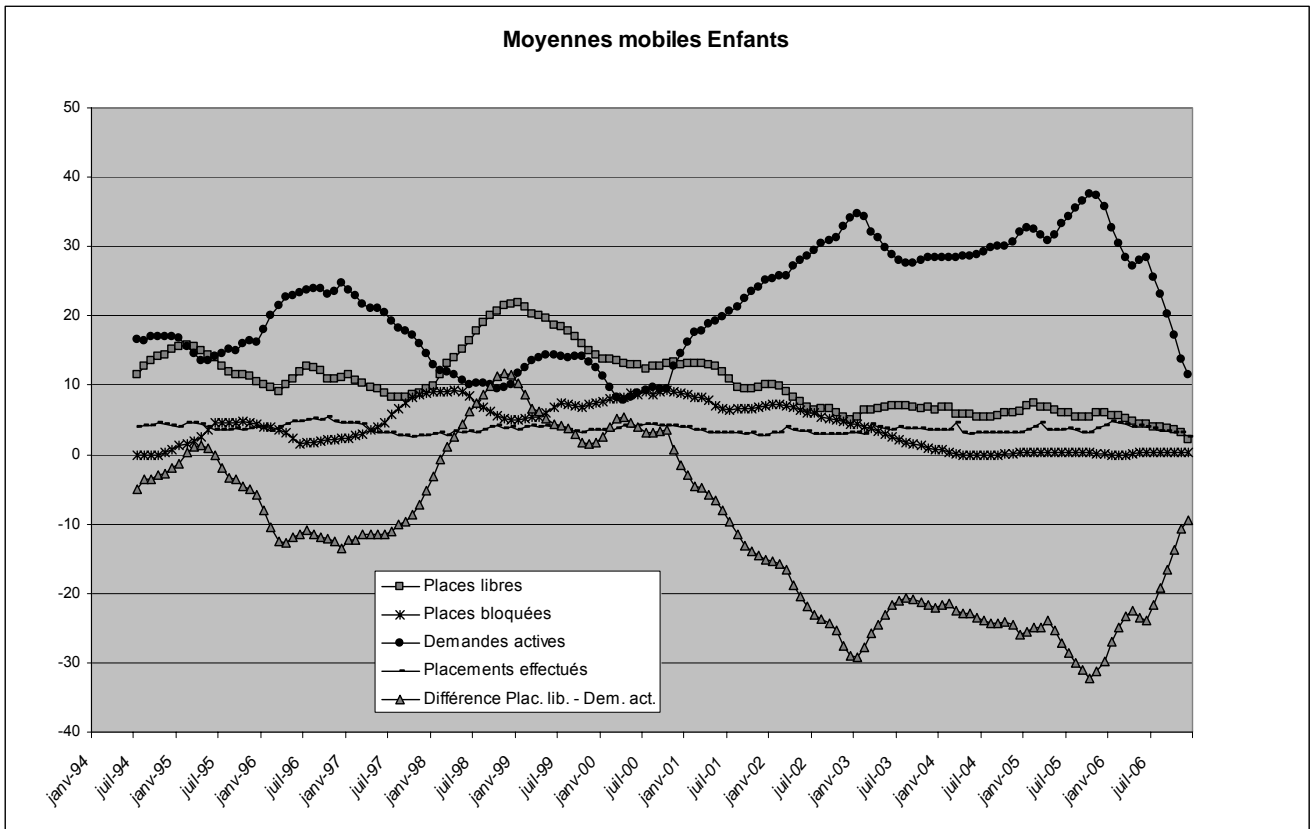
3.3 PLACES LIBRES ET DEMANDES DE PLACEMENT ACTIVES DE 1994 A

3.3.1. Petit lexique

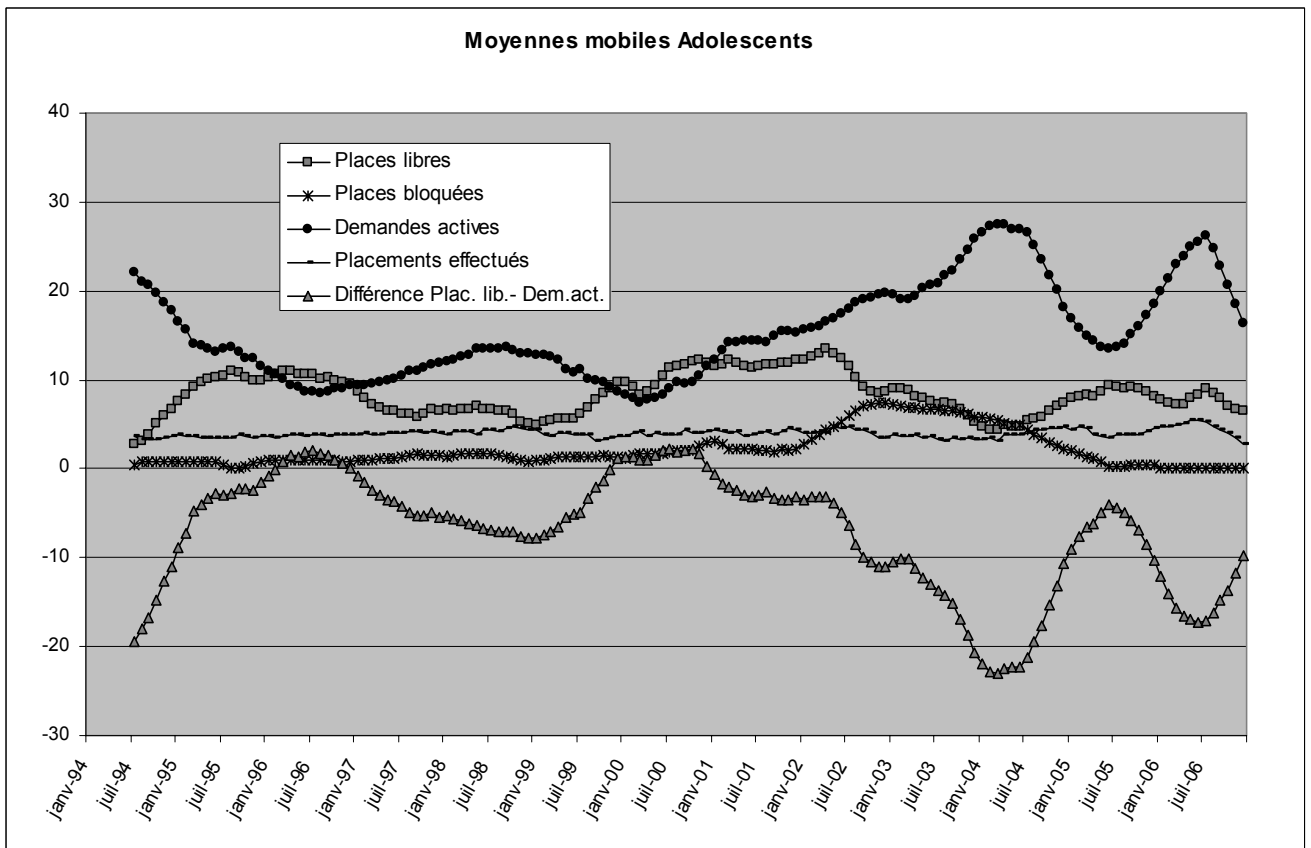
- places disponibles : les places qui sont à disposition des enfants et adolescents de 0 à 18 ans suivant les Conventions signées avec le Ministère de la Famille et de l'Intégration;
- places déclarées libre : les centres d'accueil classiques qui sont priés d'envoyer une déclaration de sortie pour chaque mineur d'âge quittant leur institution, signalent ainsi à la CNAP la vacance d'une place ;
- places réservées : les places qui sont réservées pour des enfants et adolescents attendant leur admission après que le centre d'accueil classique a donné son accord de principe ;
- places bloquées : les places qui ne sont pas disponibles :
 - travaux de rénovation dans les différents centres d'accueil classiques;
 - assurer le retour de mineurs d'âge qui font un essai de réintégration familiale ;
- demandes actives : demandes de placement parvenues au Secrétariat Permanent qui peuvent être envoyées aux centres d'accueil classiques disposant de place(s) libre(s) ; par opposition : demandes en suspens ;
- demandes en suspens : la demande en suspens reste sur la liste d'attente, gérée par le Secrétariat Permanent, respectivement n'est pas envoyée aux centres d'accueil classiques disposant de place(s) libre(s) jusqu'à clarification de la situation des enfants et adolescents concernés ;
- demandes annulées : les demandes de placement sont annulées par le demandeur professionnel parce qu'un placement ne s'impose plus respectivement une autre solution que le placement dans un centre d'accueil classique a été trouvée ;

N.B. concernant les deux graphiques suivantes : Une moyenne mobile indique une tendance qu'il serait impossible de déceler à l'aide d'une moyenne simple de toutes les données historiques, et projette des valeurs dans la période de prévision en se basant sur la valeur moyenne de la variable sur un nombre donné de périodes. Dans notre cas, le nombre de périodes à inclure dans la moyenne mobile se chiffre à 12 mois.

3.3.2. Enfants



3.3.3. Adolescents



3.4. TAUX D'OCCUPATION 2006

Dans les tableaux qui suivent, le taux d'occupation des centres d'accueil classiques énumérés sous la rubrique 1.1. (page 3) est calculé à partir des données fournies par ces centres d'accueil classiques, à savoir :

- (a) le nombre de places réellement disponibles ;
 - (b) le nombre de places non-occupées (libres, bloquées ou réservées).
- Le nombre de places occupées est obtenu en calculant (a) - (b).

N.B. Le nombre des places réellement disponibles en 2006 diffère du nombre de places conventionnées tel qu'il figure p.ex. dans le Rapport Annuel du Ministère de la Famille à cause de la fermeture d'un groupe de vie respectivement de la fermeture temporaire d'un groupe de vie à cause de travaux de rénovation ou autre. En plus, la CNAP n'est pas compétente en ce qui concerne les places « SLEMO » c. à d. structures de logement en milieu ouvert qui hébergent des jeunes adultes mais parfois aussi des mineurs d'âge (âge d'admission en SLEMO : 17 à 25 ans).

3.4.1. Enfants

	places réellement disponibles (a)	places non-occupées (b)				places occupées	taux d'occupation
		libres	bloquées	réservées	TOTAL		
Janvier	278	1	0	1	2	276	99,3 %
Février	278	1	0	1	2	276	99,3 %
Mars	278	1	0	2	3	275	98,9 %
Avril	278	2	0	2	4	274	98,6 %
Mai	290	5	0	7	12	278	95,9 %
Juin	290	0	0	4	4	286	98,6 %
Juillet	290	0	0	0	0	290	100 %
Août	290	9	0	1	10	280	96,6 %
Sept.	290	3	1	3	7	283	97,6 %
Oct.	290	1	2	1	4	286	98,6 %
Nov.	290	1	1	1	3	287	99,0 %
Déc.	290	1	1	1	3	287	99,0 %
							98,5 %

En 2006, le taux d'occupation moyen mensuel des places en centre d'accueil classique pour enfants a été de 98,5%.

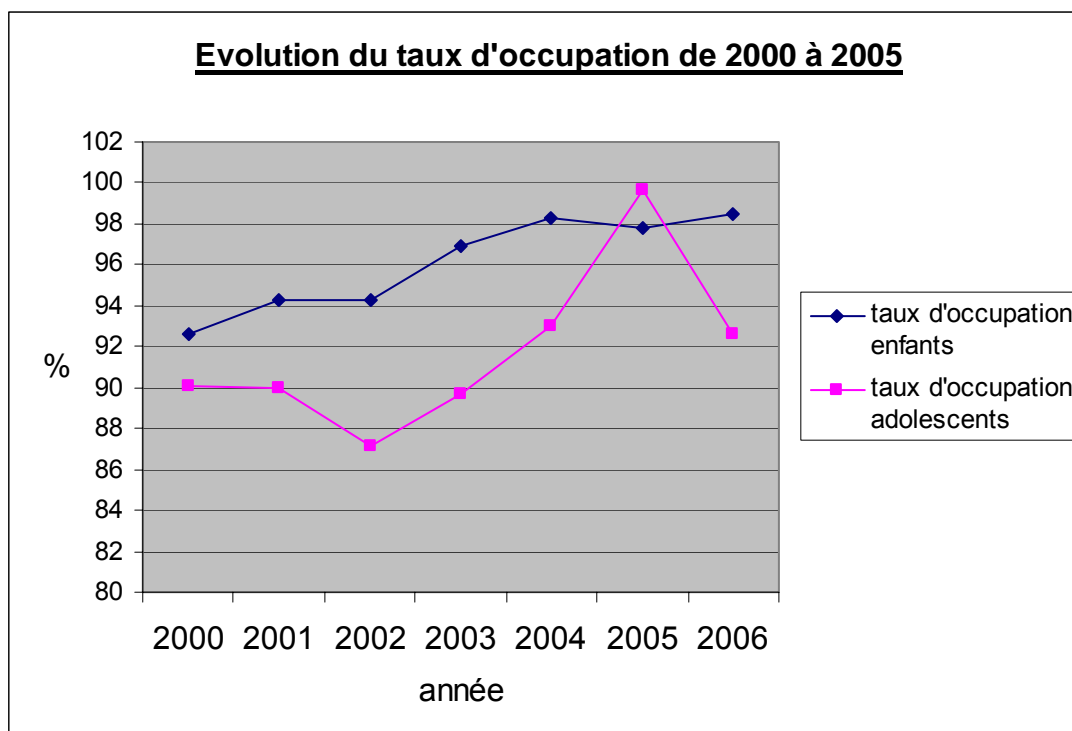
3.4.2. Adolescents

	places réellement disponibles (a)	places non-occupées (b)				places occupées	taux d'occupation
		libres	bloquées	réservées	TOTAL		
Janvier	113	7	0	0	7	106	93,8 %
Février	113	4	1	2	7	106	93,8 %
Mars	113	7	0	2	9	104	92,0 %
Avril	113	4	0	0	4	109	96,5 %
Mai	113	2	0	0	2	111	98,2 %
Juin	113	3	0	2	5	108	95,6 %
Juillet	113	4	0	1	5	108	95,6 %
Août	113	6	0	2	8	105	92,9 %
Sept.	113	5	0	3	8	105	92,9 %
Oct.	113	14	0	2	16	97	85,8 %
Nov.	113	12	0	1	13	100	88,5 %
Déc.	113	15	0	2	17	96	85,0 %
							92,6 %

En 2006, le taux d'occupation moyen mensuel des places en centre d'accueil classique pour adolescents a été de 92,6%.

3.4.3. Evolution du taux d'occupation

Evolution du taux d'occupation au cours des dernières années avec un nombre de lits réellement disponibles, qui a légèrement augmenté en 2006 à cause de l'ouverture du centre d'accueil pour enfants « Kannerheem Norbert Enschede » avec 12 lits :



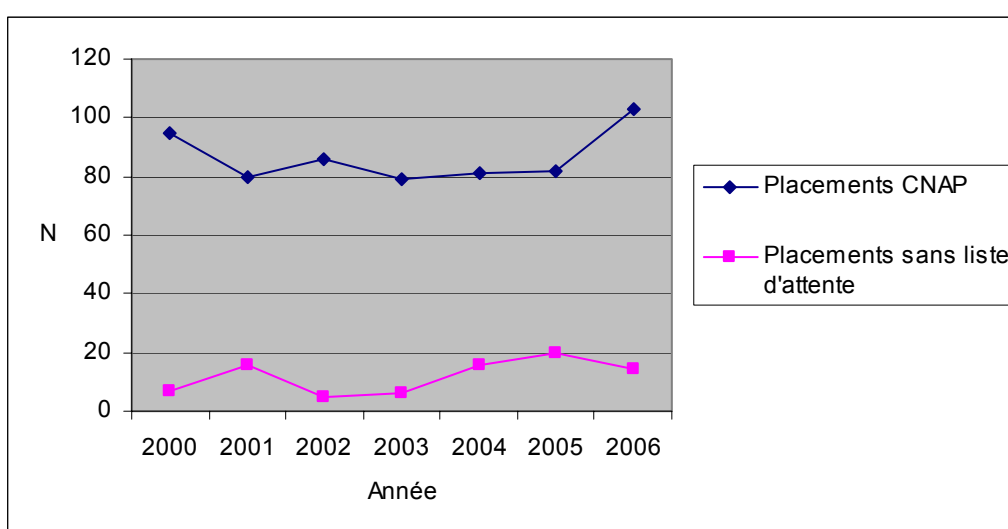
4. INFORMATIONS SUR LES MINEURS AYANT FAIT L'OBJET D'UN PLACEMENT EN 2006

Outre les 104 placements à partir de la liste d'attente, 15 placements ont été réalisés sans l'intermédiaire de celle-ci. **Le total effectif des mineurs placés en 2006 s'élève donc à 119.**

Parmi les 15 placements qui n'ont pas suivi les procédures prévues par la Convention figurent :

- 11 placements d'urgence ordonnés par le Tribunal de la Jeunesse respectivement le Parquet (à défaut de places libres dans les différents FADEPs) ;
- 4 placements volontaires pour dépanner une famille en situation de crise ou réunir une fratrie au sein d'une même institution ou transférer un enfant placé au Centre Hospitalier;

4.1. EVOLUTION DES PLACEMENTS REALISES VIA LA LISTE D'ATTENTE DE LA CNAP ET DES PLACEMENTS EFFECTUES SANS PASSER PAR LA LISTE D'ATTENTE



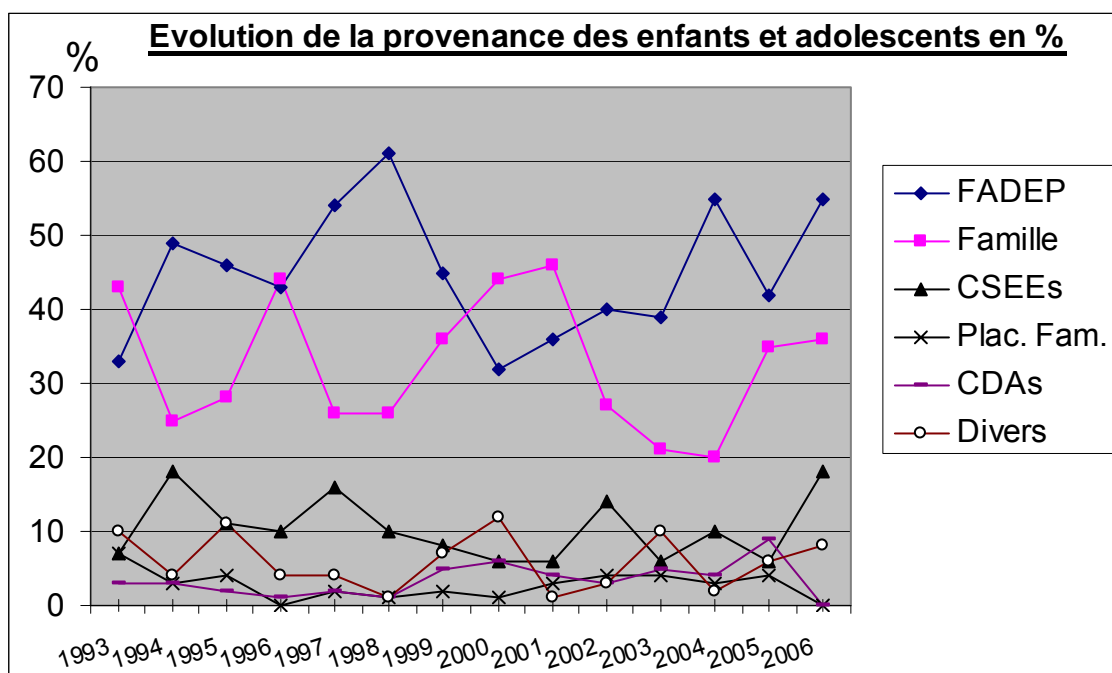
4.2. SEXE ET AGE

		Filles	Garçons	TOTAL	Placements sans liste d'attente			TOTAL GENERAL
					Filles	Garçons	TOTAL	
Petits enfants	de 0-2 ans	1	2	3	2	0	2	5
Enfants	de 2-4 ans	3	4	7	1	4	5	12
	de 4-6 ans	2	5	7	1	0	1	8
	de 6-12 ans	11	18	29	3	1	4	33
Adolescents	de 12-16 ans	17	18	35	0	1	1	36
	de 16-18 ans	18	5	23	1	1	2	25
TOTAL :		52	52	104	8	7	15	119

4.3. PROVENANCE

4.3.1 Lieu de séjour des enfants et adolescents placés en 2006

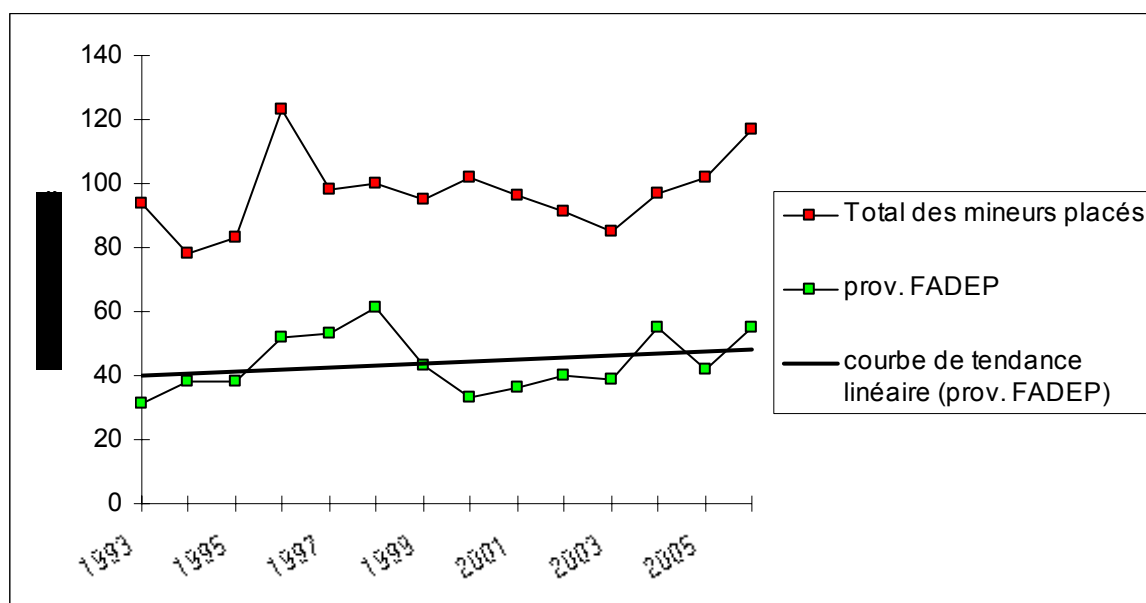
	Filles	Garçons	TOTAL	Placements sans liste d'attente			TOTAL GENERAL
				Filles	Garçons	TOTAL	
FADEPs	29	26	55	0	0	0	55
Famille	13	14	27	5	5	10	37
CSEEs ¹⁴	10	7	17	0	1	1	18
Institution thérapeutique	0	2	2	0	0	0	2
Foyer pour adultes	0	0	0	1	1	2	2
Institution pour handicapés	0	2	2	0	0	0	2
Hôpital	0	1	1	1	0	1	2
Réfugié	0	0	0	1	0	1	1
TOTA	52	52	104	8	7	15	119



N.B. CSEEs = centres socio-éducatifs de l'Etat
 Plac. Fam. = placement familial
 CDAs = centres d'accueil classiques

¹⁴ = les Centres Socio-Éducatifs de l'Etat Dreiborn et Schrassig

Le nombre d'enfants et d'adolescents en provenance d'un FADEP a augmenté au cours de ces dernières années, comme montre le graphique ci-dessus :



4.3.2. Communes d'où les enfants et adolescents placés proviennent

Actuellement, le Grand-Duché de Luxembourg compte 116 communes¹⁵. D'après le STATEC¹⁶, les communes les plus peuplées sont :

1. Luxembourg avec 76.600 habitants ;
2. Esch-sur-Alzette avec 28.200 habitants ;
3. Differdange avec 19.000 habitants ;
4. Dudelange avec 17.800 habitants ;
5. Pétange avec 14.700 habitants ;
6. Sanem avec 14.000 habitants ;
7. Hesperange avec 11.700 habitants ;
8. Bettembourg avec 9.300 habitants ;
9. Schifflange avec 8.200 habitants ;
10. Ettelbruck avec 7.400 habitants ;
11. Kayl avec 7.400 habitants.

La plupart des enfants et adolescents placés proviennent de communes situées dans le sud du pays. En effet, les communes d'où proviennent la majorité des mineurs placés sont :

1. Luxembourg et Esch-sur-Alzette avec chaque fois 13,5 % des mineurs placés ;
2. Differdange et Dudelange avec chaque fois 5,8 % des mineurs placés ;
3. Pétange avec 4,8 % des mineurs placés ;
4. Bettembourg avec 3,9 % des mineurs placés ; reste à noter que 3,9 % des mineurs placés ont leur domicile de secours à l'étranger p.ex. Belgique, France et Allemagne ;

¹⁵ Source : <http://www.communes.lu> du SIGI – Syndicat Intercommunal

¹⁶ Source : STATEC – le Luxembourg en chiffres, ISSN 1019-6471

4.4. DEMANDEURS

On entend par "demandeur", la personne ou le service qui, en raison de sa profession, sa mission ou sa raison sociale, introduit une demande de placement auprès de la CNAP.

	Placements		Placements sans liste d'attente		TOTAL GENERAL	
SCAS / Juge / Parquet	44	42 %	10	67 %	54	45 %
FADEPs	27	26 %	0	0 %	27	23 %
CSEE Dreiborn et Schrassig	13	13 %	0	0 %	13	11 %
Famille	11	10 %	2	13 %	13	11 %
Centres médico-sociaux	4	4 %	0	0 %	4	3 %
Psychiatrie juvénile / hôpital	2	2 %	0	0 %	2	2 %
Divers	3	3 %	3	20 %	6	5 %
TOTAUX:	104	100 %	15	100 %	119	100 %

Bien qu'un nombre important des demandes de placement proviennent du SCAS (Service Central d'Assistance Sociale) et des FADEPs, cela n'implique pas nécessairement que ces services soient les "demandeurs initiaux". La CNAP n'a dans la plupart des cas aucune indication sur la personne ou le service qui a contacté le SCAS ou le FADEP.

4.5. NATIONALITES

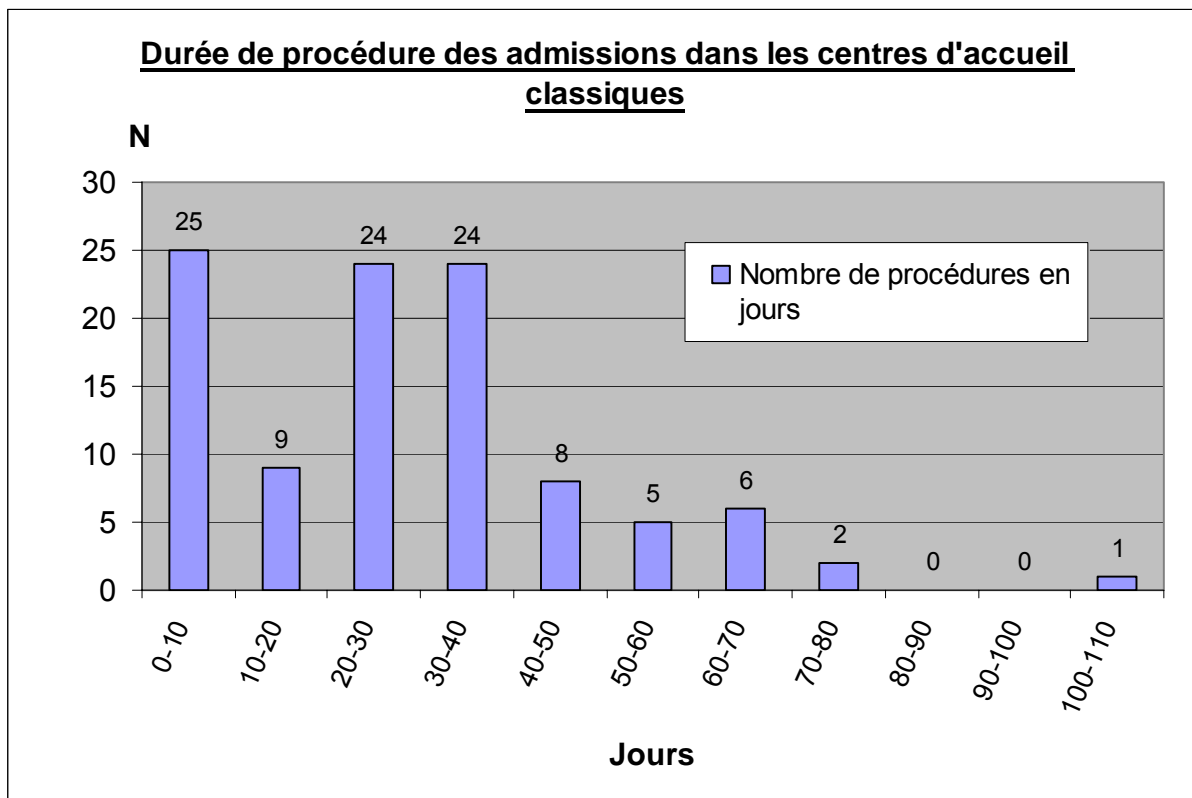
	Placements		Placements sans liste d'attente		TOTAL GENERAL	
	Filles	Garçons	Filles	Garçons		
Luxembourgeoise	30	27	0	3	60	50 %
Portugaise	14	13	5	2	34	28 %
Burundaise	1	2	1	0	4	3 %
Française	0	3	0	1	4	3 %
Angolaise	0	4	0	0	4	3 %
Allemande	2	1	0	0	3	3 %
Italienne	1	1	0	0	2	2 %
Yougoslave	1	0	0	0	1	1 %
Belge	1	0	0	0	1	1 %
Tunésienne	1	0	0	0	1	1 %
Chinoise	1	0	0	0	1	1 %
Ukrainienne	0	1	0	0	1	1 %
Inconnue	0	0	2	1	3	3 %
TOTAL :	52	52	8	7	119	100 %

5. DUREE DE PROCEDURE D'ADMISSION

On entend par durée de procédure d'admission le laps de temps entre la date d'envoi d'une demande de placement dans un centre d'accueil classique disposant d'une place libre et l'admission définitive.

En 2006, la durée moyenne des procédures d'admission dans les différents centres d'accueil classiques y inclus les Maisons d'Enfants de l'État est de 26,11 jours.

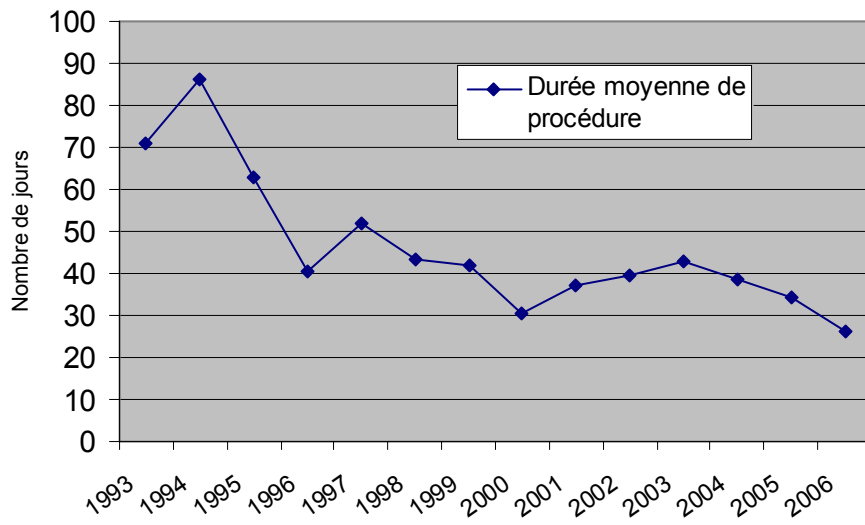
Parmi les 104 placements effectués (on ne tient pas compte des 15 placements réalisés sans le biais de la liste d'attente) figurent 3 cas où la durée de procédure était assez élevée c'est à dire 70 jours et plus. D'une part, il s'agissait d'une demande de placement volontaire d'un enfant, qui finissait par être placé par le Juge de la Jeunesse. D'autre part, il s'agissait de deux demandes de placement de jeunes adolescents où il y avait des problèmes à trouver une école prête à l'accueillir (suite à de nombreux renvois) respectivement la situation du jeune n'était pas clarifiée.



En général, on peut dire que la durée des procédures d'admission dépend de beaucoup de facteurs, notamment:

- manque de places pour les différentes catégories d'âge,
- admission d'une fratrie de plusieurs enfants dans un même groupe,
- organisation respectivement planification de l'admission (-> attente d'un jugement etc.),
- date d'admission fixée par le demandeur professionnel et le centre d'accueil classique (p.ex. transfert pendant les vacances scolaires, transfert pour le début de l'année scolaire),
- les admissions "urgentes" dans les centres d'accueil classiques et les FADEPs.

**Evolution de la durée moyenne de procédure d'admission
dans les centres d'accueil classiques**



6. ENTREES ET SORTIES

6.1. CENTRES D'ACCUEIL CLASSIQUES (CDAs)

6.1.1. Total des entrées et sorties en 2006 dans les centres d'accueil classiques

Institution	Places dispon.	Sorties	Entrées ¹⁷	Placts. par la liste d'attente	Congés révoqués	Placements sans passer par la liste d'attente	Transferts ¹⁸
CDA St. Joseph	11	11	11	2	0	0	9
Fondation de Colnet d'Huart	30	4	21 ¹⁹	16	0	5	1
Fondation Kannerschlass	24	3	6	5	0	0	1
Foyer Ste. Claire	24	1	2	1	0	1	0
Foyer Ste. Elisabeth	29	11	10	10	0	1	4
Foyer Storm	8	7	8	8	0	0	0
Institut St. François	18	1	1	1	0	0	0
Institut St. Joseph	31	11	11	11	0	0	1
Jongenheem a.s.b.l.	64	25	15	13	0	2	1
Kannerheem Itzig	24	3	7	6	1	0	0
Kannerland	24	4	5	5	0	0	1
Maisons d'Enfants de l'Etat	70	15	18	12	0	6	12
SOS Kannerduerf Mersch ²⁰	49	12	15	14	1	0	0
TOTAL:	406	108	130	104	2	15	30

La différence entre le nombre d'entrées et celui des sorties dépend de plusieurs facteurs:

- réduction temporaire de lits à cause de travaux de rénovation etc.;
- places restées disponibles au 31.12.2005;
- ouverture ou fermeture d'un groupe de vie ;
- sorties et entrées d'adolescents dans des logements pour jeunes adultes qui ne font pas partie du champ d'application de la CNAP etc. ;

¹⁷ Entrées = placements par la liste d'attente + congés révoqués + placements sans passer par la liste d'attente

¹⁸ Transferts = transferts internes ou transferts d'un mineur d'une place en régime FADEP sur une place en régime centre d'accueil du même gestionnaire ou transferts d'un mineur entre centres d'accueil ou transferts entre les centres socio-éducatifs de l'Etat et un centre d'accueil ou transferts entre centre thérapeutique et centre d'accueil etc.;

¹⁹ y compris le nouveau « Kannerheem Norbert Ensich » avec 12 places

²⁰ y compris Foyers Leir et Cales

6.1.2. Durée de séjour des enfants et adolescents quittant les centres d'accueil classiques

En 2006, 108 enfants et adolescents ont quitté les centres d'accueil classiques. La durée de séjour de ces mineurs se répartit comme suit:

Durée du séjour	Nombre de mineurs quittant les CDAs
Entre 0 et 1 année	40
Entre 1 et 2 années	23
Entre 2 et 3 années	21
Entre 3 et 4 années	8
Entre 4 et 5 années	4
Entre 5 et 6 années	6
Entre 6 et 7 années	0
Entre 7 et 8 années	1
Entre 8 et 9 années	1
Entre 9 et 10 années	1
Entre 10 et 11 années	1
Entre 11 et 12 années	0
Entre 12 et 13 années	0
Entre 13 et 14 années	0
Entre 14 et 15 années	1
Entre 15 et 16 années	0
Entre 16 et 17 années	0
Entre 17 et 18 années	1
TOTAL :	108

6.1.3. Destination des enfants et adolescents ayant quitté les centres d'accueil classiques

Famille	49
Indépendant	17
CSEE	17
Institution spécialisée à l'étranger	11
Logement encadré	4
Placement familial	2
Foyer d'Accueil et de Dépannage	2
Hôtel maternel	1
Foyer pour personnes handicapées	1
Foyer pour adultes	1
Inconnue	3
TOTAL:	108

6.2. FOYERS D'ACCUEIL ET DE DEPANNAGE (FADEPs)

6.2.1 Total des entrées et sorties en 2006 dans les FADEPs

	Places disp.	Sorties	Entrées	Durée moyenne de séjour
FADEP St. Joseph	9	38	39	2,86 mois
FADEP Don Bosco	10	18	20	5,82 mois
FADEP Institut St. Joseph	10 ²¹	18	19	5,15 mois
FADEP Ste. Élisabeth	3 ²²	9	7	12,78 mois
FADEP Bethlehem	10	21	23	5,01 mois ²³
TOTAL:	42	104	108	5,06 mois

Remarque :

Le Secrétariat Permanent de la CNAP ne dispose pas de données concernant les entrées et sorties du FADEP *Meederchershaus*. En effet, ce FADEP est conventionné avec le Ministère de l'Égalité des chances et, de ce fait, les dispositions de la Convention concernant les modalités de la CNAP ne lui sont pas applicables.

6.3. BILAN DE TOUS LES PLACEMENTS REALISES EN DATE DU 31.12.2006

435 enfants et adolescents étaient placés dans un centre d'accueil respectivement un FADEP en date du 31 décembre 2006, dont:

- 331 enfants et adolescents dans les centres d'accueil classiques conventionnés ;
- 61 enfants et adolescents dans les Maisons d'Enfants de l'État ;
- 43 enfants et adolescents dans les 5 FADEPs (y compris les placements de jour).

²¹ 2 places temporairement non disponibles

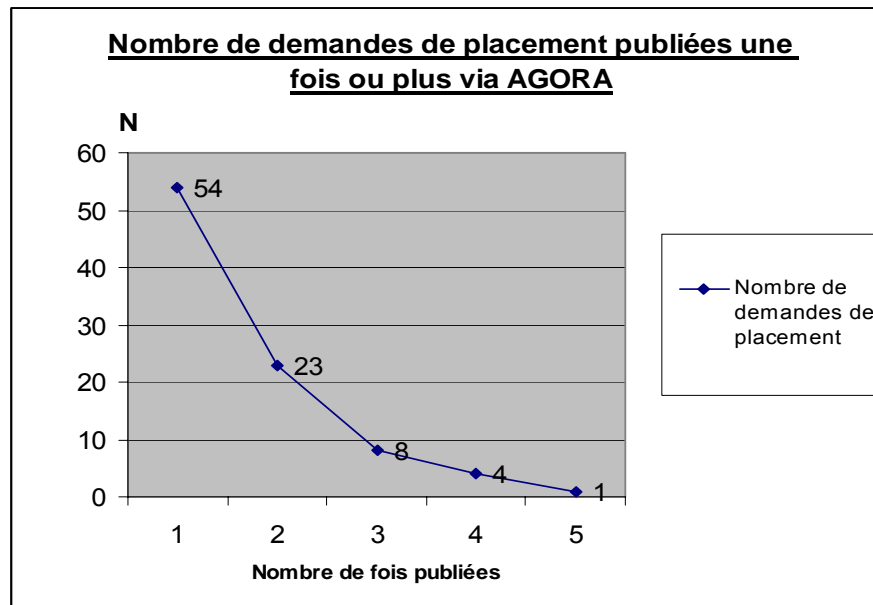
²² Il s'agit uniquement de places pour bébés

²³ y compris les placements pendant la journée

7. NOUVELLES 2006

Le 15 mars 2006, l'application AGORA remplace le système de l'envoi postal tel qu'il est actuellement appliqué par le Secrétariat Permanent de la CNAP pendant une « phase pilote » jusqu'à la fin de l'année.

Depuis le début de la « phase pilote », 144 courriers électroniques ont été envoyés aux différents centres d'accueil afin d'examiner 90 demandes de placement sur AGORA. En effet, aucune demande de placement n'a dû être publiée plus que 5 fois :



En ce qui concerne la durée des procédures d'admissions, il est probablement encore trop tôt d'avancer un pronostic mais il semble que la durée des procédures est en train de baisser davantage depuis l'instauration de l'application AGORA. En effet, la durée moyenne des procédures d'admissions s'élevait en 2005 à 34,22 jours, en 2004 à 38,65 jours et 2003 à 42,8 jours, tandis qu'elle s'élève à 26,11 jours en 2006.

Dès lors, un but prioritaire pour l'EGCA (Entente des Gestionnaires des Centres d'Accueil) a.s.b.l. était d'ancrer cette nouvelle procédure dans la Convention avec le Ministère de la Famille pour l'année 2007. En effet, les amendements proposés par l'EGCA ont été retenus et le point b de l'article 9 de la Convention 2007 prendra la forme suivante :

« Le système de forums spécialisés nommé AGORA, mis en place sur le site <http://www.egca.lu>, remplace le système d'envois postaux du Secrétariat Permanent de la CNAP à partir du 1^{er} janvier 2007.

Endéans un délai de 72 heures, et ce même pendant les week-ends, en période de vacances, hormis les périodes où le centre est fermé, chaque institution concernée ayant reçu une notification par courriel, transmet une première prise de position. (...) »

Cette prise de position n'est pas à confondre avec l'accord de principe que le chargé de direction concerné doit donner après les 10 jours ouvrables mais il est souhaité qu'il donne une prise de position afin de confirmer qu'un dossier a été « décanté ».

8. INFORMATIONS UTILES

Les articles 13 et 14 de la Convention en vigueur sur le fonctionnement de la CNAP peuvent être consultés sur le site de l'Entente des Gestionnaires des Centres d'Accueil (EGCA a.s.b.l.) sous le lien suivant :

http://www.egca.lu/faisons_connaissance/cnap

En outre, il est possible d'y télécharger le formulaire (sous forme de fichier PDF) « demande de placement » nécessaire à introduire une demande de placement auprès du Secrétariat Permanent de la CNAP.

Les rapports d'activités CNAP des années précédentes peuvent également être téléchargés (sous forme de fichiers PDF) à partir du lien susmentionné.
